



Nous sommes contents de nous retrouver. La bataille contre le COVID est presque terminée !



Mais pour que tout le monde puisse profiter de la liberté retrouvée, et pour ne pas avoir à rester enfermé tout l'été,



il est temps de rappeler à certains gérants des berges de Saône qui font mine de l'ignorer, que la loi régule strictement la diffusion de musique amplifiée par les ERP*



*établissements recevants du public

AVIS AUX FAMILLES IMPACTÉES PAR LA MUSIQUE AMPLIFIÉE DES BORDS DE SAÔNE

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS SONORES



LE BRUIT N'EST PAS UNE FATALITÉ

TENEZ-VOUS INFORMÉ

Soyez plus fort que le bruit et faites-vous entendre.

Donnez votre avis ou témoignez pour les procédures en cours : contact@lesriverainsdesbergesdesaone.fr

CidB
Centre d'information
sur le **Bruit**

EN VOUS SOUHAITANT UN BON ÉTÉ LIBÉRÉ, APAISÉ, CHEZ VOUS COMME SUR LES BERGES !



Pourquoi je reçois cette notice informative ? Votre logement se trouve à proximité des activités commerciales des berges de Saône de Rochetaillée, à portée des nuisances sonores constatées.

Pourquoi cette notice est-elle affichée dans les parties communes de ma résidence ? Nous n'avons pas pu accéder aux boîtes aux lettres de votre résidence pour y déposer individuellement cette notice. Merci de la laisser affichée quelques jours si possible avant de la jeter.